



## Communiqué de presse

### 4 chevaux touchés en Vaucluse par l'anémie infectieuse des équidés Ce virus n'est pas transmissible à l'homme.

Un foyer d'anémie infectieuse des équidés (chevaux, ânes et leurs croisements) a été confirmé dans le département du Vaucluse par le laboratoire national de référence de l'ANSES. **Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme.** Le foyer concerne 8 chevaux détenus sur la commune de Bollène chez un agriculteur qui possède une écurie privée et héberge des chevaux en pension. Les animaux positifs au nombre de 4 sont deux hongres et deux juments.

L'établissement a été placé sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection, toute sortie d'animaux en est donc interdite par mesure de précaution. Les chevaux séropositifs ont été isolés et seront abattus dans les prochains jours.

Une enquête épidémiologique est en cours afin de déterminer l'origine de l'infection et d'identifier l'ensemble des équidés ayant été en contact avec les chevaux infectés. Il est par ailleurs établi que deux des chevaux infectés avaient participé à la course « La chevauchée des Blasons » en septembre 2011 ; tous les équidés ayant participé à cette manifestation seront testés individuellement. Les mêmes mesures de surveillance seront mises en place sur tout équidé ayant eu un contact avec le foyer.

#### Informations relatives à l'anémie infectieuse des équidés :

L'incubation de la maladie, due à un virus de la famille des *retroviridae* (qui peut provoquer comme symptômes principaux une fièvre récurrente, une perte de poids et de l'anorexie) est de quelques jours à plusieurs semaines. La transmission du virus se fait par le sang des animaux malades ou infectés latents. Elle est essentiellement indirecte : piqûres d'insectes (taons) ou injections en série sans changer de matériel. Il n'y a pas de traitement ni de vaccin.

L'AIE pouvant revêtir un caractère latent (pas de symptômes visibles) chez certains équidés, tout animal infecté constitue un réservoir de la maladie pendant toute sa vie. Aussi, les mesures de police sanitaire à appliquer sont rigoureuses. Par conséquent, tout équidé touché par le virus doit être abattu.

Il s'agit en effet d'éviter toute ré-émergence de cette maladie.

L'infection en France est actuellement faible : en 2005 et 2006 : 1 foyer avec 4 cas en Eure-et-Loire ; en 2007 et 2008 : 3 foyers avec 8 cas en Ardèche ; en 2009 : 3 foyers avec 16 cas dans le Var ; en 2010 : 6 foyers avec 10 cas en Ile-et-Vilaine, Sarthe, Dordogne, Gironde et Lot et Garonne, en 2011 : 1 foyer avec 1 cas en Dordogne.

L'Etat finance les mesures sanitaires à mettre en oeuvre (visites, examens de laboratoire, jusqu'à 3000 euros par équidé après expertise de la Direction Départementale des la Protection des Populations).

L'Organisation mondiale de la Santé animale (OIE) est également tenue informée en temps réel de l'évolution du foyer.

**Contact presse : DDPP : Frédéric Poudevigne : 04 88 17 88 23**

Communiqué diffusé le 8 février 2012